

*Ordonnance Souveraine n° 5.046 du 18 novembre 2014
décernant la Médaille du Mérite Nationale du Sang.*

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 10.965 du 30 juillet 1993 instituant une Médaille du Mérite National du Sang ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille en Vermeil du Mérite National du Sang est décernée à :

MM. Jean-Jacques ANDREU,
Gabriel GABRIELLI.

ART. 2.

La Médaille en Argent du Mérite National du Sang est décernée à :

Mme Corinne BASSET, épouse BAKOWSKI,
M. Vito CHETRY,
Brigadier-chef de Police Jean-Marc FARCA.

ART. 3.

La Médaille en Bronze du Mérite National du Sang est décernée à :

MM. Davide ALVES FERREIRA,
Guy ANTOGNELLI,
Mme Elisabeth AUGIER, épouse FONSECA,
MM. Mounaim AYADI,
Bernard BALLERET,
Mmes Aminata BAMBA,
Valérie BERNARD,
Agent de Police Alexandre BONDU,
Sapeur-pompier 1^{ère} classe Eric BRIANO,
M. Joseph CASERTA,
Mme Marjorie CAZAUX, épouse BERTRAND,

MM. Marc CINQUEMANI,
Claude CIRILLO,
Jean-Claude DAUDIN,
Yvan DERI,
Carabinier Laurent GARCIA,
Mme Christine GIOLITTI,
MM. Olivier IMPERTI,
Bruno LACOMBE,
Raymond LETTIERI,
Francis LOPEZ,
Agent de Police Philippe MARILL,
M. Xavier MILLIERE,
Mme Elisabeth PARIS, épouse LERSY,
MM. Eric PASSOLUNGI,
Jean-Luc PELAZZA,
Agent de Police Georges PIN,
MM. Hervé RIGHETTI,
Régis RIQUET,
Gérard-Marcel ROBINI,
Mmes Cécile ROCHE,
Sylvia SASSI, épouse MARTIN-DEFLESSELLES,
Sous-brigadier de Police Serge VENEZIAN,
M. Francis VERVLOET.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce

qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre deux mille quatorze.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
J. BOISSON.
